

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°26-2022-060

PUBLIÉ LE 19 MAI 2022

Sommaire

26_Préf_Préfecture de la Drôme / Cabinet

26-2022-05-19-00003 - AP portant levée des mesures fixées par l'AP

n°26-2022-05-19-00001 portant fermeture temporaire de l'A7 (2 pages)

Page 3

26_Préf_Préfecture de la Drôme

26-2022-05-19-00003

AP portant levée des mesures fixées par l'AP
n°26-2022-05-19-00001 portant fermeture
temporaire de l'A7

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°26-2022-05-19- PORTANT
LEVÉE DES MESURES FIXÉES PAR L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°26-2022-05-19-00001
EN DATE DU 19 MAI 2022 PORTANT FERMETURE TEMPORAIRE
DE L'AUTOROUTE A7

La préfète de la Drôme,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code de la route et notamment ses articles R 411-8, R 411-9 et R 432-1 ;

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n°2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 7 février 1992 approuvant la convention passée entre l'État et les Autoroutes du Sud de la France en vue de la concession de la construction de l'exploitation et de l'entretien d'autoroutes ;

VU le décret du 30 juin 2021 nommant Mme Elodie DEGIOVANNI, Préfète de la Drôme, à compter du 19 juillet 2021 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle du 31 juillet 2002 sur la signalisation routière, livre 1 – 8ème partie (signalisation temporaire) ;

VU l'arrêté zonal n°69-2016-10-11-001 du 11 octobre 2016 portant organisation pour les activités de gestion de crises routières ;

VU l'arrêté préfectoral n° 26-2021-12-06-00005 en date du 06 décembre 2021 portant délégation de signature à Mme Delphine GRAIL-DUMAS sous-préfète, directrice de cabinet de la préfète de la Drôme ;

VU l'arrêté préfectoral n° 26-2022-05-18-00004 en date du 18 mai 2022 portant fermeture temporaire de l'autoroute A7 ;

VU l'arrêté préfectoral N°26-2022-05-19-00001 en date du 19 mai 2022 portant fermeture temporaire de l'autoroute A7 ;

VU l'arrêté préfectoral N°26-2022-05-19-00002 en date du 19 mai 2022 prorogeant l'arrêté préfectoral N°26-2022-05-19-00001 en date du 19 mai 2022 portant fermeture temporaire de l'autoroute A7 ;

Considérant qu'il est nécessaire, en cas d'événement important impactant l'A7, de mettre en œuvre des mesures particulières d'exploitation et de restriction de circulation en vallée du Rhône afin de permettre l'écoulement optimal du trafic, d'assurer la sécurité des usagers et de la population, et de faciliter l'intervention des engins de secours ;

CONSIDÉRANT que les conditions sont réunies pour lever les mesures de restrictions de circulation sur l'A7 prévues par l'arrêté préfectoral N°26-2022-05-19-00001 en date du 19 mai 2022 susvisé et prorogées par l'arrêté préfectoral N°26-2022-05-19-00002 du même jour ;

Sur proposition de madame la directrice de cabinet de la Préfète de la Drôme,

ARRÊTE

Article 1:

Les mesures prescrites par l'arrêté préfectoral n° 26-2022-05-19-00001 en date du 19 mai 2022 portant fermeture temporaire de l'autoroute A7 et prorogées par l'arrêté préfectoral n° 26-2022-05-19-00002 en date du 19 mai 2022 sont levées à compter de 10h ce jour.

Article 2 : Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, par courrier ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site internet www.telerecours.fr, devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun BP1135 38022 GRENOBLE Cedex 1) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3 : Exécution

La directrice de cabinet de la préfète de la Drôme, le directeur régional de la société des Autoroutes du Sud de la France, le commandant du groupement de la Gendarmerie (EDSR), sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valence, le

La préfète,

Pour la Préfète,
La directrice de Cabinet,
Delphine GRAIL-DUMAS,
Original signé